

CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 13/12/2017

DELIBERATION N°CS-2017/28

OBJET: Approbation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames: A. CHANTRAINE, E. DAUFFER, B. DE TESTA, B. GACON, D. GEREZ, M. PLOCKYN, et

C. SCHUTZ.

Messieurs: A. BADOIL, S. BOUKACEM, L. CHEVIAKOFF, J. CROZET, G. DASSONVILLE, J-Y. DELOSTE,

J. DURRANT, C. GOURRIER, F-X. HOSTIN, F. HYVERNAT, G. LHOPITAL, R. LOYER, P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE, E. PEDRO, L. PROTON, C. ROZET, et

L. SEGUIN.

Monsieur le Trésorier public : C. CORTIJO

Pouvoirs: A. GONZALEZ: pouvoir donné à A. BADOIL

B. PONCET: pouvoir donné à P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE.

Président: Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : S. BOUKACEM.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 24 / Pouvoir : 2 / Votants : 26).

Convocation en date du : 6 décembre 2017.

Nature de l'acte : Domaines de compétences par thèmes - Environnement (8.8)

Monsieur le Président indique que le bassin versant de l'Yzeron, situé sur un massif cristallin, aux ruissellements intenses et aux ressources souterraines faibles, d'où des étiages naturels qui sont renforcés par les prélèvements anthropiques, est identifié dans le SDAGE¹ en déficit quantitatif.

Il précise que le SAGYRC s'est intéressé depuis de nombreuses années à ce déficit quantitatif, à travers plusieurs études de renforcement des connaissances sur le sujet :

- dans le cadre des études préalables au contrat de rivière : « Utilisation de l'eau sur le bassin versant de l'Yzeron en période d'étiage », 1999 ;
- dans le cadre du contrat de rivière (2002-2007) : « Etude de faisabilité pour une meilleure gestion des étiages », 2006.

De 2010 à 2015, le SAGYRC a porté l'étude des volumes prélevables (EVP) sur le bassin versant de l'Yzeron. Cette étude consiste à déterminer :

- les besoins du milieu, estimés à travers les débits minimum biologiques ;
- la ressource en eau superficielle et souterraine, présentée de façon statistique sur les 30 dernières années :
- les prélèvements anthropiques, estimés à travers les différents usages de l'eau.

L'étude des volumes prélevables conclut à un volume maximum d'eau que l'on peut prélever sans atteinte sur le milieu, ce volume est alors comparé aux prélèvements anthropiques actuels. Sur le bassin versant de l'Yzeron, le volume maximum prélevable est estimé à 0,82 millions de mètres cube (Mm³) pour des prélèvements actuels estimés à 1,46 Mm³. Il en résulte un objectif de réduction des prélèvements de 0,64 Mm³ soit 44% des prélèvements actuels.

¹ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée et Corse

Monsieur le Président indique que le SAGYRC a porté, en 2017, l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). Son objectif est d'optimiser le partage de la ressource pour en assurer une gestion équilibrée et durable, à l'échelle du bassin versant. Il précise les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs quantitatifs définis dans l'étude des volumes prélevables. L'objectif est d'éviter les situations de crise (arrêtés sécheresse à répétition ces dernières années), en définissant des économies d'eau pour chaque usage identifié. Le PGRE a été validé par son comité de pilotage le 24 novembre 2017, et par les services de l'Etat dans le cadre de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) pilotée par la DDT du Rhône le 28 novembre. Il est aujourd'hui soumis à l'approbation du conseil syndical du SAGYRC, sachant que l'élaboration du programme d'actions du PGRE s'est appuyée sur une consultation des gestionnaires et usagers de l'eau, à travers des entretiens individuels et des groupes de travail thématiques.

Monsieur le Président présente ensuite le PGRE en détaillant les trois types de prélèvements identifiés par l'EVP sur le bassin versant de l'Yzeron : les eaux claires parasites collectées par les réseaux d'assainissement, les retenues collinaires et les prélèvements directs par pompage ou forage. Pour chaque type de prélèvements, est dressé un état des lieux de l'existant et sont exposés les résultats de la concertation et actions proposées.

Le programme d'actions du PGRE prévoit également un volet concernant le suivi et l'évaluation du PGRE, avec 3 actions pour le suivi :

- des débits des cours d'eau,
- des débits d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement (SIAHVY et Métropole),
- de la mise en place des actions du PGRE.

Monsieur le Président conclut en indiquant que le PGRE de l'Yzeron propose un programme d'actions pragmatique, axé sur la réduction des prélèvements anthropiques, afin de laisser aux cours d'eau des débits d'étiage suffisants pour le milieu, selon les objectifs chiffrés définis dans l'étude des volumes prélevables. Sa mise en œuvre est prévue sur une durée de 5 ans.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition, Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 26 voix pour,

- ARTICLE 1: D'approuver le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et son programme d'actions.
- ARTICLE 2: De dire que les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions du PGRE relevant du SAGYRC sont inscrits au budget syndical.
- ARTICLE 3: De s'engager à la mise en œuvre des actions du PGRE, dans le cadre du futur bloc de compétences complémentaires du SAGYRC, en lien avec les actions portées par les communes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le 1 9 DEC. 2017

et de la publication le

2017

LE PRESIDENT Alain BADOIL

LE PRESIDENT

Alain BADOIL

SAGYRC - Délibération du Conseil-Syndical - Séance du 13 décembre 2017